



## Déchets de chantier et matériaux recyclés

Intégration dans une mise en soumission et devis

### Destinataires et objectifs

Le présent document s'adresse aux auteurs de projets et ingénieurs qui, dans leur activité, s'occupent de la mise à l'enquête et de l'établissement d'un devis pour les nouvelles constructions, les démolitions et les déconstructions. On souhaite renforcer l'emploi de matériaux recyclés, en intégrant déjà très tôt des exigences y relatives dans les documents de mise en soumission et contractuels.

Les exigences pour la gestion des déchets de chantier et l'utilisation de matériaux recyclés seront réglées dans les documents suivants:

- contrat entre le(s) maître(s) d'œuvre et les auteurs de projets (mandat),
- soumission / documents de mise en l'enquête,
- contrat d'entreprise Maîtres d'œuvre - entreprises.

### Contrat entre les maîtres d'œuvre et les auteurs de projets (mandat)

Afin de pouvoir garantir une gestion des déchets de chantier conformément à la loi et favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, on devra régler dans le contrat entre les maîtres d'œuvre et les auteurs de projet (en tant que convention complémentaire) les points suivants:

- gestion des déchets de chantier selon la norme SIA 430,
- prise en compte des principes de la construction écologique dans le cadre de la réalisation des projets (Eco-devis),
- s'efforcer d'utiliser le plus largement possible des matériaux recyclés de grande valeur,
- respect des exigences de la directive de l'OFEV sur la mise en valeur de déchets de chantier minéraux (OFEV 1997).

### Soumission

Les conditions et prescriptions liées à des déchets de chantier ayant une influence sur les charges des entreprises doivent être publiées déjà dans le cadre de la mise en soumission (soumission). Dans la mise en soumission, on tiendra notamment compte des plans de gestion des déchets de chantier. Pour établir un registre des prestations (devis), il est recommandé d'utiliser des éco-devis en combinaison avec les CAN (catalogues des articles normalisés).

#### Études de bases importantes

- **Instructions de l'OFEV Gestion des déchets et des matériaux pour les projets soumis ou non à une étude de l'impact sur l'environnement (2003)**
- **SIA 430 : Gestion des déchets de chantier lors de travaux de construction, de transformation et de démolition**
- **Eco-Devis : Descriptif de prestation écologique pour le CAN 117 : Démolition/déconstruction**

#### Points importants dans le registre des prestations (Devis)

- choisir les matériaux de chantier et procédure selon les critères de la construction écologique,
- mettre en soumission des matériaux recyclés (matériaux de construction secondaires) (éventuellement en tant que variantes) et faire référence à la pondération lors de l'attribution du mandat. Définir la qualité des matériaux recyclés,
- réutiliser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction usagés,
- vérifier et adapter la gestion des déchets de chantier à l'aide des dispositions légales et des recommandations décisives.

#### Attribution du mandat

Lors de l'attribution du mandat, les offres prévoyant l'utilisation de matériaux recyclés peuvent être mieux pondérées. Ce critère d'adjudication doit être publié avec les autres critères lors de la mise en soumission.





### Contrat d'entreprise maître d'œuvre - entreprises

Dans les contrats d'entreprise seront intégrés les points suivants:

- élimination des déchets produits par l'entrepreneur conformément à la loi et à ses frais,
- application du concept bennes multiples CBM,
- application et mise en œuvre de la norme SIA 430.

### Adresses

#### Société suisse des ingénieurs et architectes SIA

Case postale  
8039 Zürich  
Tel. 044 283 15 15  
Fax: 044 201 63 35  
[www.sia.ch](http://www.sia.ch)

#### CRB

#### Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction

Steinstrasse 21  
8036 Zürich  
Tel. 044 456 45 45  
Fax: 044 456 45 66  
[Kundendienst@crb.ch](mailto:Kundendienst@crb.ch)  
[www.crb.ch](http://www.crb.ch)

- CAN 117
- Eco-devis pour CAN 117

#### VSS

#### Vereinigung Schweizerischer Strassenfachleute

Seefeldstrasse 9  
8008 Zürich  
Tel. 044 269 40 20  
Fax. 044 252 31 30

- Normes-NS



## Plan de gestion des déchets de chantier

### 1<sup>ère</sup> partie: Objectifs et déroulement d'un plan de gestion des déchets de chantier

#### But de la présente notice

Cette notice contient une brève instruction en vue d'établir un plan de gestion des déchets de chantier.

#### Principes régissant l'élaboration d'un plan de gestion des déchets de chantier

L'élaboration d'un plan de gestion des déchets de chantier doit suivre les principes suivants:

**Principes inhérents à la gestion des déchets**  
On créera les conditions nécessaires sur le chantier dans le but de

- réduire au maximum la production de déchets
- valoriser autant que possible les déchets inévitables
- éliminer les déchets non valorisables conformément aux exigences de la protection de l'environnement.

#### Tri des déchets

Pour que l'élimination des différents types de déchets se fasse en respectant l'environnement, on veillera à ce que les déchets ne soient pas mélangés, mais triés par catégories en vue de leur valorisation ou de leur élimination (cf. également concept bennes multiples SSE).

#### Exigences

On tiendra compte:

- de l'ordonnance du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets (OTD)
- de l'ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD)
- de l'ordonnance du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués (OSites)
- de l'ordonnance du 1er juillet 1998 sur les atteintes portées aux sols (OSol)
- des lois, dispositions et plans cantonaux et communaux de gestion des déchets
- des conditions et prescriptions des autorisations délivrées
- des possibilités locales et régionales d'élimination des déchets (cf. manuel des déchets de chantier ou guide des déchets (Entsorgungswegweiser) sur le site internet [www.dechets.ch](http://www.dechets.ch))
- de la place localement disponible

En cas d'indices ou de soupçons de pollution de l'ouvrage ou de son sous-sol, une étude précédera la définition des catégories de matériaux.

#### Niveau de détail

L'étendue et le niveau de détail du plan de gestion des déchets seront adaptés à la grandeur et à l'importance du projet.

#### Particularité en cas de transformations et démolitions

- Lors de travaux de transformation et de démolition, l'élaboration du plan de gestion des déchets tiendra compte des connaissances du mode de construction, des différents éléments et des matériaux constituant l'ouvrage. La réutilisation d'éléments constituant l'ouvrage dans le cadre de la transformation ou sur un autre chantier devra être examinée.
- On planifiera les travaux de transformation et de démolition afin qu'ils se déroulent comme une déconstruction et qu'ils permettent d'évacuer séparément les différentes catégories de matériaux.

#### Contenu d'un plan de gestion des déchets de chantier

Le plan de gestion des déchets de chantier fournira des renseignements sur les points suivants:

#### Types de déchets, quantités et filières d'élimination:

- Quelles catégories de matériaux sont produites durant le chantier?
- À quel stade des travaux les différents déchets sont-ils produits?
- Comment les déchets sont-ils éliminés (filières d'élimination)?

#### Organisation de la collecte des déchets sur le chantier

- Quels déchets l'entrepreneur doit-il lui-même éliminer?
- Quels déchets le maître d'ouvrage doit-il lui-même éliminer ?
- Comment sont répartis les coûts de l'élimination des déchets ?





### Mise en œuvre

Les tâches des différents intervenants seront fixées dans les mandats et les contrats d'entreprise sur la base des règlements pour prestations et honoraires de la SIA et de la norme SIA 118 (Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction).

Pour l'élimination des déchets de chantier, ces conditions générales seront complétées comme suit:

#### Auteur du projet

- Examiner les conditions locales et déterminer les matériaux constituant l'ouvrage.
- Elaborer le plan de gestion des déchets de chantier et l'intégrer dans les documents de soumission et dans les contrats ; le cas échéant, remplir une déclaration d'élimination avant le début des travaux (formulaire, voir 2e partie).

#### Direction des travaux

- Contrôler la convenance des installations de chantier et du procédé de démolition, de déconstruction ou de transformation du point de vue de l'élimination des déchets.
- Contrôler le tri des matériaux et imposer l'utilisation correcte des places de collecte.
- Contrôler les pièces justificatives apportées par les entrepreneurs.

#### Entrepreneurs

- Trier et éliminer les déchets de chantier conformément au contrat.
- Prévoir les installations nécessaires à l'élimination des déchets de chantier.
- Exploiter et surveiller la place de collecte.
- Communiquer à la direction des travaux la présence de matériaux et substance non mentionnés dans le contrat.
- Remplir la déclaration d'élimination (formulaire, voir 2e partie).

# D é c h e t s   d e   c h a n t i e r

## Notice

Guide des déchets sur [www.abfall.ch](http://www.abfall.ch) - [www.dechets.ch](http://www.dechets.ch) - [www.rifiuti.ch](http://www.rifiuti.ch)

Cantons, OFEV, ASR, ASED

Page 1 de 3



## Plan de gestion des déchets de chantier

### 2<sup>e</sup> partie: Formulaire Déclaration / certification d'élimination des déchets

#### But (cocher ce qui convient)

- Déclaration d'élimination des déchets:** ce formulaire comprend des données détaillées sur tous les déchets qu'il est prévu d'éliminer sur le chantier. Il sera rempli **avant l'ouverture** du chantier et remis à l'autorité qui délivre les autorisations.
- Certification d'élimination des déchets:** ce formulaire sert à attester de l'élimination effective des déchets **après l'achèvement du chantier**.

#### Renseignement sur l'ouvrage

##### Auteur du projet

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Personne de contact: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_

##### Entreprise

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Personne de contact: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_

##### Maître de l'ouvrage

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Personne de contact: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_

##### Ouvrage

Type de construction : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Lieu : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

##### Début du chantier :

Lieu: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_  
Signature de l'auteur du projet: \_\_\_\_\_

##### Achèvement (prévu):

Lieu: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Signature du l'autorité : \_\_\_\_\_



# Déchets de chantier

## Notice

Page 2 de 3

### Plan de gestion des déchets de chantier

2<sup>e</sup> partie: Formulaire Déclaration /  
certification d'élimination des déchets



#### Indications relatives à l'élimination des déchets

(Concernant les filières d'élimination des déchets autorisées, consulter le manuel cantonal des déchets de chantier ou le guide des déchets sur le site [www.dechets.ch](http://www.dechets.ch))

Types de déchets	Quantités prévues		Indications relatives à l'élimination (Installation, type et lieu d'élimination des déchets ; nom de l'entreprise, remarques)
	m <sup>3</sup>	t	
Matériaux bitumineux			
Matériaux non bitumineux de démolition			
Béton de démolition			
Matériaux de démolition non triés			
Maçonnerie / Briques non polluées			
Sol non pollué			
Sol pollué			
Matériaux d'excavation, de déblai et de démolition non pollués			
Matériaux d'excavation, de déblai et de démolition tolérés			
Matériaux d'excavation, de déblai et de démolition pollués			
Matériaux bitumineux > 5000 mg HAP /kg			
Béton cellulaire			
Plâtre			
Verre			
Matériaux de toiture			
Fibrociment / Eternit			
Laine de pierre et de verre, matériaux calorifuges et isolant			







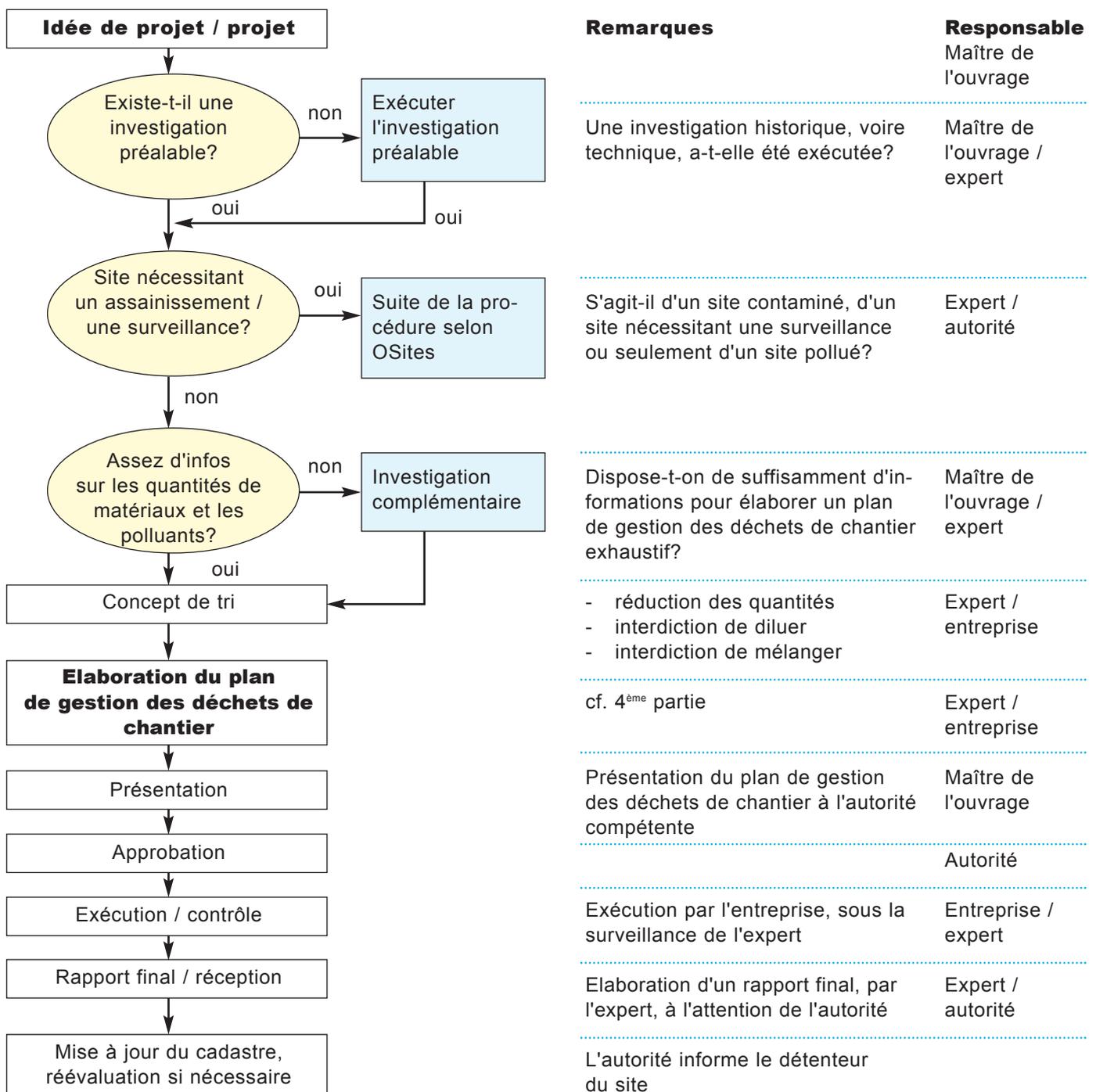
## Plan de gestion des déchets de chantier

### 3<sup>e</sup> partie: Schéma de l'élimination des déchets de chantier sur des sites pollués

#### But de la présente notice

Cette notice comprend une brève introduction en vue, notamment, d'élaborer un plan de gestion des déchets pour les chantiers situés sur des sites pollués.

#### Procédés lors du traitement de sites contaminés





## Elimination des déchets du fibrociment

### Destinataires et but

Cette fiche technique s'adresse aux maîtres d'ouvrages, aux entreprises de construction, aux planificateurs et exploitants de décharges contrôlées pour le stockage de matériaux inertes, ainsi qu'aux entreprises utilisant des déchets de construction. Plus précisément, elle tend à informer sur la façon de procéder lors de l'élimination du fibrociment.

### Bases légales

Selon l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD, SR 814.600), annexe 1, alinéas 12 / 1b, le fibrociment peut être déposé dans des décharges contrôlées pour les matériaux inertes. Il convient à ce sujet de faire attention aux instructions cantonales et les recommandations de la SUVA.

### Qu'est-ce que le fibrociment ?

Le fibrociment est un produit industriel composé d'environ 90% de ciment et de 10% d'amiante mélangée au ciment. En Suisse, des produits à base d'amiante (par ex. Eternit) ont été fabriqués jusqu'au début des années 90. Le fibrociment fait partie des produits à base d'amiante fortement agglomérée, tout comme les plaques ainsi que les tube d'amiante.

### En quoi consiste le risque ?

La poussière libérée lors du traitement du fibrociment peut conduire à des problèmes de santé. Tant qu'il n'est pas endommagé, le fibrociment sous forme agglomérée ne représente ni un risque pour la santé, ni une menace pour les eaux.

### Principes pour l'élimination des déchets du fibrociment

Le fibrociment est à éliminer dans des décharges contrôlées pour les matériaux inertes. Son traitement en vue de produire des matériaux recyclés est interdit. Les installations de tri doivent séparer le fibrociment et l'amener dans une décharge contrôlée pour les matériaux inertes.

### Mise en dépôt du fibrociment

Le fibrociment ainsi que les autres matériaux contenant de l'amiante doivent être ensevelis afin d'éviter la libération de poussière. Les mesures suivantes doivent être prises:

- Le matériel ne peut pas être fractionné dans la décharge
- Le matériel doit immédiatement être recouvert par un autre matériel de décharge

### Instructions

Le personnel de la décharge doit être tenu informé de:

- la distinction entre le fibrociment et d'autres produits contenant de l'amiante (en particulier ceux composés d'amiante faiblement agglomérée)
- prescriptions de manipulation du fibrociment

### Autres normes et informations de précaution face à l'amiante

En particulier des documents de la SUVA

- Brochure «Amiante et autres matériaux fibreux». L'amiante et ses conséquences sur la santé (référence 66080.f)
- Démontage et nettoyage des plaques de fibrociment. Feuillet d'information (référence 66104.f)
- Valeurs limites pour la charge d'amiante : «des valeurs limites à l'établi en 2003». VME, VBT, valeurs limites pour les influences physiques (en particulier p. 122)

# Déchets de chantier

## Notice

Guide des déchets sur [www.abfall.ch](http://www.abfall.ch) - [www.dechets.ch](http://www.dechets.ch) - [www.rifiuti.ch](http://www.rifiuti.ch)

Cantons, OFEV, ASR, ASED

Page 1 de 1



## Plan de gestion des déchets de chantier

**4<sup>ème</sup> partie:** Flux de matériaux d'un site pollué (fiche 2) **Une feuille séparée est à remplir par genre et qualité de déchets.**

Projekt:

Ort:

Type de déchets	Qualité	Quantité / unité			Valorisation / traitement / stockage définitif		
		to	m <sup>3</sup>		Mode	Site de l'installation	Société
Matériaux d'excavation <input type="checkbox"/>	Non pollué <input type="checkbox"/>			<b>Valorisation</b>	Comblement		
Béton <input type="checkbox"/>	Toléré <input type="checkbox"/>				Modifications de terrains		
Matériaux de démolition non triés <input type="checkbox"/>	Inerte <input type="checkbox"/>				Revalorisation des matériaux de démolition		
Sol <input type="checkbox"/>	Bioactif <input type="checkbox"/>				Tri des déchets encombrants		
..... <input type="checkbox"/>	code OMoD.....*				.....		
..... <input type="checkbox"/>	Autre déchet spécial <input type="checkbox"/>			<b>Traitement</b>	Lavage du sol		
..... <input type="checkbox"/>	code OMoD.....*				Usine d'incinération		
..... <input type="checkbox"/>	Weiterer Sonderabfall <input type="checkbox"/>				Autre traitement thermique		
..... <input type="checkbox"/>	VVS-Code .....				Cimenterie		
..... <input type="checkbox"/>	<b>* Justifier si aucun code mentionné:</b>				Revalorisation du vieux bois		
..... <input type="checkbox"/>					.....		
..... <input type="checkbox"/>					.....		
				<b>Stockage définitif</b>	Décharge p. matériaux inertes		
					Décharge bioactive		
					Décharge p. résidus stabilisés		
					Décharge souterraine		
				Remarques:			